

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 février 2021

PROGRAMMATION LUTTE CONTRE LES INÉGALITÉS MONDIALES - (N° 3699)

Tombé

AMENDEMENT

N ° AE163

présenté par

Mme Poletti, M. Herbillon, M. Cordier, M. Jean-Claude Bouchet, M. Teissier et M. Quentin

ARTICLE 2

Après le mot :

« européens »,

rédigé ainsi la fin de l'alinéa 5 :

« , l'adéquation des actions conduites au titre de ces fonds et programmes avec les priorités de l'action extérieure de la France, les aides budgétaires et les effacements de dette. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à inclure les aides budgétaires ainsi que les effacements de dette parmi les choix opérés par la France dans l'allocation de ses contributions aux fonds multilatéraux dans le cadre du rapport transmis par le Gouvernement.